

Echanges Internationaux

Revue du Comité Français de la Chambre de Commerce Internationale

Facing the crisis :
International cooperation
is crucial in order to
maximize the
effectiveness of
concrete measures
and reject protectionism

Victor K. FUNG
ICC Chairman

La Chambre de
Commerce
Internationale
fête ses 90 ans



Propriété intellectuelle :
protéger ces droits

Fort dynamisme
des relations d'affaires
franco-slovaques



Des opportunités
en Russie
malgré
la crise



L'économie
espagnole
fait preuve
de résilience



L'année de
la France
au Brésil
Site : Franca.br

ICC France



La propriété intellectuelle, le Maroc et l'Union Européenne

La propriété intellectuelle créée et mise en place par les pays d'Europe pour le développement de l'industrialisation et du commerce international, a trouvé dans la politique d'expansion de ces pays vers les colonies le moyen d'élargissement de son application dans les nouveaux territoires.

Si depuis, les pays européens ont su utiliser à bon escient cet outil essentiel au développement économique, les pays du tiers monde dont ceux d'Afrique du Nord demeurent pour la plupart à ce jour en déphasage complet quand aux multiples avantages qu'elle offre en cette voie et continuent de la considérer comme un simple outil administratif sans autre portée que celle de tenir un registre de brevets et marques destiné à permettre la publication périodique de statistiques sur l'évolution du développement national basé sur le nombre de dépôts enregistrés.

Cet état de choses se perpétue malgré l'influence de la mondialisation qui a contraint ces pays depuis la création de l'O.M.C. en 1994 à moderniser leurs législations et à les adapter à celles des pays de l'U.E. à laquelle ils sont liés par des accords économiques et sociaux.

Ces mises à niveaux semblent toutefois n'avoir été que des opérations de pure forme sans qu'aucune contribution à la résolution des problèmes structurels n'ait été apportée ni qu'aucun effet quant au décollage économique attendu n'ait été enregistré.

Aussi constatons-nous aujourd'hui avec beaucoup de déception une forte accentuation de la dégradation de la propriété intellectuelle et des secteurs voisins, en particulier celui de la recherche et développement, de l'activité créative, des investis-



©DR

**El Mostafa
AKSIMAN,**

Fondateur du

Cabinet Aksiman

En 1981, El Mostafa

Aksiman a créé la

première

Association des

Inventeurs et des

Innovateurs du

Maroc et du monde

arabe dont il est

devenu le Président.

En 1982, il a fondé

le Cabinet Aksiman

sements et de la création d'entreprises et de richesses.

Cette situation fort déplorable commence déjà à se faire sentir de manière très accentuée dans la gestion et l'administration des droits de la propriété intellectuelle qui tombe petit à petit dans les oubliettes.

Au Maroc par exemple, la propriété intellectuelle demeure en effet une activité méconnue et négligée à tous les niveaux et la défense des droits des déposants devient de plus en plus hasardeuse au vu du comportement anarchique, incertain, voir parfois abusif de l'administration concernée. Celle-ci, dont le rôle est d'appliquer les textes, se permet par exemple d'interpréter ceux-ci et de prendre des décisions parfois extravagantes.

Quant au secteur privé, la situation n'est guère meilleure, puisque les rapports des opérateurs nationaux concernés avec la propriété industrielle se limitent généralement à la quête du simple dépôt de marques.

Cet état de choses révèle en fait l'inexistence d'une culture de propriété intellectuelle tant au Maroc que dans les autres pays de l'Afrique du Nord, et ce, malgré plusieurs décennies d'indépendance et de coopération - particulièrement en ce secteur - avec les partenaires du Nord et notamment avec la France.

Il est clair que dans de telles conditions, le sous-développement duquel ces pays n'arrivent pas à s'extraire ne peut que se perpétuer et s'aggraver favorisant ainsi les nombreux risques

économiques de voisinage tant pour eux-mêmes que pour leurs partenaires du Nord de la Méditerranée.

Il est par conséquent fort peu probable que les projets d'avenir arrêtés par l'U.E. et notamment celui de l'Union Pour la Méditerranée auxquels se sont associés les pays d'Afrique du Nord puissent voir le jour dans les conditions espérées compte tenu de l'énorme fardeau que constituent ces pays dont la participation telle qu'attendue ne pourra se réaliser que dans la douleur.

La vision qu'offre ces pays à l'horizon semble en effet contrecarrer les objectifs fixés à ce titre.

Compte tenu de leur faible niveau de développement et leur capacité quasi dérisoire à combler eux-seuls le déficit technique et technologique qui les sépare de leurs partenaires du Nord, il leur sera en effet très difficile de tenir leurs engagements actuels et futurs et leur participation à la réalisation d'un projet tel que l'U.P.M. pourrait s'avérer nettement inadaptée.

Pire, l'U.E. devra sans nul doute, comme c'est d'ailleurs le cas actuellement en matière d'immigration, prendre en charge les problèmes liés à la propriété intellectuelle de ces pays qui iront croissants, au risque de les voir déborder sur elle. Une telle prise en charge peut se révéler handicapante pour l'U.E. et constituer un obstacle à la bonne réalisation de ses projets.

Par conséquent, l'on ne peut donc envisager un futur Méditerranéen tel que souhaité par tous que si les deux rives participent efficacement à combler les fossés qui les séparent dans les secteurs vitaux de l'économie et en particulier en matière de propriété intellectuelle, ce qui permettrait aux pays maghrébins d'acquiescer cette indépendance qui leur



manque tant pour faire face à leurs propres problèmes et jouer le rôle qu'attendent d'eux leurs partenaires du Nord dans la concrétisation de leurs projets communs.

Cette indépendance économique des pays du Maghreb est d'ailleurs fortement souhaitable et demeure un facteur essentiel pour la réussite des projets de développement de la zone méditerranéenne toute entière.

Dès lors que la Méditerranée, aujourd'hui boiteuse, avec une rive Nord fortement développée et une rive Sud tout aussi fortement sous-développée, aura réussi à équilibrer ses deux rives, sa stabilité lui procurera

l'environnement sécurisé nécessaire pour avancer vers le progrès et sera apte à affronter les challenges mondiaux avec des partenaires de poids et valeur en ouverture du continent africain.

C'est pourquoi l'U.E. a aujourd'hui le choix ;

- soit de poursuivre sa politique de coopération traditionnelle – notamment scientifique et technique - qui n'est autre qu'un moyen de maintenir la lourde dépendance des pays maghrébins et avoir sur la rive sud une zone à risques économiques et un obstacle majeur à ses projets.
- soit de changer son fusil d'épaule et d'opter pour une

nouvelle politique d'ouverture qui vise à renforcer son flanc Sud en assurant aux pays de cette rive les conditions et moyens d'une indépendance économique réelle basée sur une stratégie d'auto développement et de transfert de technologies à même de garantir à l'ensemble économique de l'Union du Maghreb Arabe «U.M.A.» (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye et Mauritanie) l'entrée enfin dans sa phase active et devenir son partenaire et son accès privilégié pour le continent africain.

Le premier choix permet certes de garder une main mise sur ces pays, mais en réalité c'est garder la main sur des partenaires dont la fragilité économique rend les capacités à répondre aux nécessités des projets concernés aléatoires et peu fiables au vu de leur situation actuelle et des problèmes démographiques qu'ils doivent affronter. Il est de ce fait certainement risqué d'envisager de trouver un point d'appui solide et conséquent pour la réalisation du projet Union Pour la Méditerranée.

Le deuxième choix constitue par contre le choix de la modernité et de la vision d'avenir pour toute la Méditerranée. Il permet d'avoir une sécurité et un accès aisé au sud, des opportunités d'investissements et d'échanges considérables et surtout un partenaire économique et social (U.M.A.) de niveau appréciable.

Ce deuxième choix implique donc d'abord un investissement intellectuel intelligent et une vision prospective propice à l'édification d'une Méditerranée résolument ouverte et résolument axée vers le progrès, la liberté et la créativité sans foi et loi grâce à un nouveau modèle à naître, de protection et de développement de l'activité créative intellectuelle source de progrès et de développement économique et social. ■

La contrefaçon concerne à présent des secteurs très variés.



©Photographies fournies par le Musée de la contrefaçon

Publications à suivre

- Le non peuple de la roue. Aksiman © 1995.
- Création d'un nouveau secteur d'activité © de la propriété industrielle. Aksiman © 2008.
- L'appel de Tanger © 2008.
- L'hymne universel pour la paix. Aksiman © 2008.
- Proposition inédite pour la lutte contre la contrefaçon. Aksiman © 2008.
- Sites web : www.aksiman.com - www.industrialpropertynews.com

Aksiman – Casablanca
20-04-09 - ©2009